



**NATIONS UNIES**

**CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL**



Distr.: LIMITEE

E/ECA/DISD/CODI.3/L1  
14 mai 2003

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE**

Troisième réunion du Comité  
de l'information pour le développement (CODI)

Addis-Abeba (Ethiopie)  
10 -17 mai 2003

**Réseau africain de bibliothèques virtuelles et d'information (AVLIN)**

**Comité consultatif du Réseau AVLIN**

**Projet de rapport de la première réunion du Comité consultatif**

**Mai 2003**

## INTRODUCTION ET COMPOSITION DU COMITE CONSULTATIF

1. Le Comité consultatif du Réseau africain de bibliothèques virtuelles et d'information (AVLIN), nommé par le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), a été officiellement instauré le 10 mai 2003 par Mme Karima Bounemra Ben Soltane, Chef de la Division des services d'information pour le développement. Le Comité se compose comme suit:

M. Edward O. Ako	Université de Yaoundé I, Yaoundé (Cameroun)
M. Anaba Alemna	Université du Ghana, Legon (Ghana)
M. Adnane Bencheroune	Centre national de documentation, Rabat (Maroc)
Mme Henda Ben Ghezala	Ecole nationale d'informatique, Université de Tunis II, Tunis (Tunisie)
M. Justin Chisenga	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Ghana
M. Girma Mekonnen	Université d'Addis-Abeba, Addis-Abeba (Ethiopie)
Mme Ellen Tise	Université de Western Cape, Bellville (Afrique du Sud)
M. Henri Sene	Université Cheikh Anta Diop, Dakar (Sénégal)
M. Félix Ubogu	Université du Witwatersrand, Johannesburg (Afrique du Sud)

2. Tous les membres du Comité y siègent à titre personnel pour une période initiale de deux ans, renouvelable.

## MANDAT

3. Le mandat du Comité consultatif est le suivant:
- Conseiller le secrétariat de la CEA sur des questions générales, techniques et de fond relatives au développement du Réseau AVLIN;
  - Donner des conseils sur les stratégies et le cadre de développement du Réseau AVLIN, ainsi que sur le contenu de son programme;
  - Proposer des approches, des mesures et des moyens pour mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre du projet et des autres activités et programmes connexes qui en découlent;

- d) Promouvoir et diffuser les activités du Réseau AVLIN auprès de toutes les parties prenantes, y compris les Etats membres et les organisations sous-régionales.

#### **PREMIERE REUNION DU COMITE CONSULTATIF**

4. La première réunion du Comité consultatif s'est tenue les 10 et 11 mai 2003 au Centre de conférences de la CEA (salle de conférence N° 6). Sept membres y ont pris part et le Bureau a été élu comme suit:

- |                  |                    |
|------------------|--------------------|
| • Président      | M. Félix Obogu     |
| • Vice-Président | M. Girma Mekonnen  |
| • Rapporteur     | M. Justin Chisenga |

#### **OBJET DE LA REUNION**

5. L'objet de la première réunion du Comité consultatif était d'examiner les projets de documents ci-après, préparés par le secrétariat du Réseau AVLIN et de formuler des conseils ou des recommandations sur des questions soulevées dans ces documents:

- i) Mandat du Comité consultatif (L/ECA/DISD/AVLIN/3)
- ii) Principes directeurs relatifs à l'adhésion au Réseau AVLIN (L/ECA/DISD/AVLIN/5)
- iii) Plan d'action du Réseau AVLIN pour 2003-2005 (L/ECA/DISD/AVLIN/6)
- iv) Toutes questions découlant de ces documents.

#### **Mandat du comité consultatif (L/ECA/DISD/AVLIN/3)**

6. Le projet de document (L/ECA/DISD/AVLIN/3), intitulé *Mandat du Comité consultatif*, présentait les points suivants: mise en place du Comité; fonctions du Comité; membres du Comité; Bureau du Comité; réunions du Comité et financement du Comité.

7. Le Comité a pris note du mandat énoncé dans le document. Une proposition a été faite pour modifier légèrement l'article **suivant**:

« Promouvoir et diffuser les activités du Réseau AVLIN auprès de toutes les parties prenantes, y compris les Etats membres et les organisations sous-régionales. »

**comme suit :**

« Promouvoir et diffuser, lorsque des possibilités se présentent, les activités du Réseau AVLIN auprès de toutes les parties prenantes, y compris les Etats membres et les organisations sous-régionales. »

8. Cette modification a été proposée parce que le Comité consultatif estimait que la promotion et la diffusion des activités relatives au Réseau AVLIN devaient incomber, entre autres, au secrétariat du Réseau AVLIN et de la CEA. Le Comité ne devrait jouer qu'un rôle consultatif dans ce domaine.

#### **Principes directeurs relatifs à l'adhésion au Réseau AVLIN (L/ECA/DISD/AVLIN/5)**

9. Le Comité a examiné et discuté le projet de document présenté sous la cote L/ECA/DISD/AVLIN/5, énonçant les principes directeurs relatifs à l'adhésion au Réseau AVLIN. Ces principes couvraient les aspects suivants:

- i) Critères d'adhésion;
- ii) Responsabilités des membres;
- iii) Gouvernance.

10. Les points suivants ont été notés:

- Le premier alinéa de la section intitulée *Critères d'adhésion* couvrait toutes les catégories de bibliothèques et d'institutions pouvant devenir membre du Réseau AVLIN. Il a donc été recommandé et accepté de supprimer le deuxième alinéa rédigé comme suit: «Les membres peuvent être des représentants d'institutions universitaires et de recherche nationales, sous-régionales ou régionales en Afrique».

- La nécessité de mettre en œuvre le Réseau AVLIN, au départ, comme un projet pilote, avec un certain nombre d'institutions, avant de l'élargir à d'autres institutions;
- Le document énonçait les responsabilités des membres mais non celles du secrétariat du Réseau AVLIN.
- L'urgence de nommer un coordonnateur du projet AVLIN et de le doter de services de secrétariat.

### **Plan d'action pour AVLIN 2003-2005 (L/ECA/DISD/AVLIN/3)**

11. Le Comité a examiné le projet de plan de travail pour AVLIN 2003-2005 (L/ECA/DISD/AVLIN/3) et a approuvé ce qui suit:

- Le cadre opérationnel d'AVLIN en mettant l'accent sur les points suivants:
  - i) La participation aux activités d'AVLIN devrait être bénévole;
  - ii) Le renforcement des capacités constituera un élément très important de du processus de mise en œuvre d'AVLIN;
- Le cadre technique d'AVLIN, conformément auquel toutes les bases de données des ressources en information seront réparties et abritées dans les institutions participantes;
- Le projet de budget pour la période biennale 2003-2005 et une recommandation par laquelle le secrétariat d'AVLIN est invité à intégrer dans le plan de travail pour la période considérée les activités énoncées dans les recommandations du Comité consultatif d'AVLIN (AAC) et de l'atelier sur les aspects techniques de l'édification de bibliothèques numériques et de réseaux d'information électronique.

### **AUTRES QUESTIONS**

#### **Le site Web/ portail interactif AVLIN**

12. Le Comité a pris note des activités menées par le secrétariat d'AVLIN aux fins de la création d'un site Web AVLIN. Ce site servira de portail d'accès aux services en information et en connaissances fournis par les institutions participantes.

### **Création de sous-comités**

13. Un groupe de travail technique a été créé en vue de mettre en place un mécanisme destiné à contribuer à la création et la mise en place de l'infrastructure technique d'AVLIN. Ce groupe est composé de:

M. Adnane Benchekroune

Mme Henda Ben Ghezala

M. Justin Chisenga (organisateur)

14. D'autres groupes de travail seront créés. Ils s'agit du Groupe de travail sur le renforcement des capacités, qui sera convoqué par M. Alemna et du Groupe de travail sur le partenariat et la gouvernance, qui sera convoqué par M. Ubogu.

15. Pour leurs activités, les groupes de travail utiliseront des moyens électroniques à moins qu'ils aient l'occasion de se rencontrer directement. Chaque groupe de travail peut coopter des personnes non membres du Comité consultatif d'AVLIN.

### **Site Web d'AVLIN – Langue**

16. Le Comité a discuté de l'importance de créer le site Web dans plusieurs langues, notamment l'anglais, le français, l'arabe et, si possible, d'autres langues telles que le Kiswahili. L'accès aux ressources d'AVLIN par des interfaces en diverses langues permettra d'accroître l'accès à l'information. Il sera cependant nécessaire de solliciter l'aide de partenaires de développement pour assurer la traduction des contenus et la maintenance des sites dans leur diversité linguistique.

### **L'accès payant aux ressources AVLIN**

17. L'idée de faire payer l'accès à certains services d'AVLIN a été discutée. Le Comité a noté qu'il était difficile de faire payer des services d'information dans le cadre du modèle adopté par AVLIN. Les institutions participantes devaient mettre gratuitement leurs ressources à la disposition des utilisateurs. Il serait donc difficile de justifier un accès payant

à ces ressources. Un mécanisme d'évaluation du coût des services d'information offerts par AVLIN sera cependant mis en place.

### **Les droits d'auteur**

18. Le Comité a pris note de la complexité des droits d'auteur et des droits de propriété intellectuelle dans un environnement numérique.

### **RECOMMANDATIONS**

19. Après examen des documents présentés au Comité par le secrétariat d'AVLIN et compte tenu des questions soulevées lors des discussions, le Comité a fait les recommandations suivantes:

#### **Mise en œuvre d'AVLIN**

- i) La CEA devra engager un consultant qui sera chargé d'élaborer une étude sur le degré de préparation des divers types de bibliothèques qui existent en Afrique (notamment leurs infrastructures techniques, leurs capacités, les contenus d'information disponibles, etc.) aux fins de leur participation à la révolution de l'information numérique et de leur contribution à la mise en œuvre de l'Initiative «Société de l'information en Afrique» (AISI).
- ii) La phase pilote d'AVLIN devrait commencer dès que possible et impliquer une dizaine d'institutions participantes, à raison de deux institutions pour chacune des cinq sous-régions de l'Afrique. La participation à la phase pilote se fera sur invitation.
- iii) Pour faciliter des échanges et des discussions continus entre les membres du Comité, un forum interactif de discussion sera mis en place dans le cadre du site Web d'AVLIN.

### **Le site Web d'AVLIN**

- iv) Pour faciliter la recherche et l'extraction de ressources, le site Web d'AVLIN devrait intégrer des métadonnées provenant des divers services d'information d'AVLIN.
- v) Le secrétariat du Réseau AVLIN devrait chercher des partenaires potentiels pour l'aider à mettre au point et à tenir à jour les versions française et arabe du site Web du Réseau.

### **Droits d'auteur**

- vi) La CEA devrait aider le Réseau AVLIN à mettre au point le cadre relatif aux droits d'auteur, qui régira les activités du Réseau.

### **Membres du Réseau AVLIN**

- vii) Le secrétariat du Réseau AVLIN devrait établir un document définissant les attributions du Réseau. Le texte du document devrait être communiqué aux membres du Comité consultatif du Réseau ALVIN et inclus, après adoption, dans les Directives à l'intention des membres.
- viii) La CEA devrait élaborer un mémorandum d'accord que signeront la Commission et les institutions membres. Le mémorandum d'accord, devrait, notamment définir les attributions du secrétariat du Réseau AVLIN et des membres participants.
- ix) Les organismes régionaux et les groupements économiques tels que l'Union africaine, la Banque africaine de développement, l'IGAD, la East African Community, la Communauté de développement de l'Afrique australe et la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) devraient être associés aux activités du Réseau. En outre, il faudrait entrer en rapport avec des partenaires de développement et des organismes des Nations Unies tels que l'UNESCO et la FAO, avec l'Union européenne, le CRDI, la



Fondation Carnegie, la Banque mondiale et les organismes nationaux de développement national pour savoir les domaines du Réseau ALVIN auxquels ils pourraient apporter une contribution.

**Gouvernance :**

- x) La CEA devrait nommer un coordonnateur des activités du Réseau AVLIN et apporter un soutien au secrétariat, dès que possible, pour faciliter la mise en œuvre progressive de ses activités.